

AVIS.—Notre agent collectera, LUNDI prochain et les jours suivants, dans les différents quartiers de la ville. Nos abonnés feraient bien de payer de suite afin d'avoir droit à la prime.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 21 NOVEMBRE, 1872.

ÇA ET LA.

LE CANADA SOUS L'UNION.
1841-1867.

Nos remerciements à M. Louis P. Turcotte pour l'envoi de la seconde et dernière partie de son histoire du Canada sous l'Union. Le travail de M. Turcotte n'est pas une œuvre ordinaire; c'est un travail d'un grand mérite, et dont l'opportunité est reconnue par tout le monde.

Que de recherches et d'ennuis ce livre va éviter à tous ceux qui s'occupent d'histoire et de politique! Combien, qui, dans quelques instants, vont y puiser des connaissances qu'ils recueillaient si péniblement dans des journaux et des documents de vingt-cinq ou trente ans!

Pas un homme instruit ou qui veut passer pour l'être ne négligera d'avoir ce livre dans sa bibliothèque, à moins que par économie, on se contente de l'emprunter de ceux qui l'achèteront, pour en tirer des articles ou discours dont on sera fier.

AGRICULTURE.

Le *Journal de Trois-Rivières* dit qu'on ferait mieux de dépenser moins pour l'émigration et plus pour l'agriculture.

"L'octroi fait par le gouvernement jusqu'à présent au Bureau d'Agriculture n'a été, dit-il, que de \$50,000, tandis qu'on a dépensé \$300,000 pour l'émigration. "Tout le monde ne peut manquer d'être frappé de cette disproportion, et il nous semble qu'il serait plus profitable de dépenser trois cent mille piastres pour encourager notre agriculture, que pour faire venir ici des étrangers qui pour la plupart ne se fixent pas parmi nous, ou ne nous apportent le plus souvent que les vices du vieux continent."

Le conseil d'Agriculture de la Province de Québec vient d'approuver à l'unanimité le projet qui lui avait été soumis par M. Emile Bonnemant pour la création d'un haras national destiné à améliorer notre race de chevaux. Un bill sera présenté à cet effet.

M. Plainval, chef de la police de Manitoba, est en ce moment en Canada. Il est envoyé par son gouvernement en Canada et aux Etats-Unis pour étudier le système de police de ce pays.

Ce n'est pas sans besoin que le gouvernement de Manitoba s'occupe tant de police, si surtout les fanatiques du Haut-Canada continuent leurs exploits. Si les Métis avaient fait impunément la moitié de ce que fait la population anglaise de Manitoba depuis deux ans, quels cris on aurait poussés contre la police! Quelles accusations auraient été proférées contre elle.

On dit que M. Bouthiller, shérif de Montréal, a enfin envoyé sa démission au gouvernement. On se demande qui va le remplacer: est-ce M. Leblanc, est-ce M. le procureur-général Ouimet. On croit que ce sera M. Leblanc dont la nomination serait bien accueillie par tout le monde.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

On verra par le rapport des procédés de la Chambre que la Session sera plus émuante, cette année, que les années précédentes.

SÉANCE DU 11.

M. FOURNIER propose que les documents contenant les instructions données aux commissaires et aux surintendants de police, aux dernières élections générales, soient produits.

Il dit que, durant les élections, le service de la police avait été mal fait et que le gouvernement en cette occasion comme dans beaucoup d'autres, n'avait mis les services de la police en réquisition que dans ses intérêts particuliers. Il désire obtenir des informations à ce sujet.

M. CHAUVEAU trouve que les remarques du député de l'opposition sont de mauvais aloi. La ville de Québec ne peut pas se plaindre puisqu'elle n'a pas fourni un sou pour l'entretien de la police.

Il dit que le gouvernement s'est servi de la police dans un but sage et juste et que certains électeurs de Montmagny se sont montrés intolérants envers les partisans du gouvernement. Le parti de l'opposition seul avait fait preuve d'injustice et de violence.

La police a très bien fait son devoir à Québec. M. FOURNIER prend la défense des électeurs de Montmagny, et il défie le premier ministre de citer un seul exemple où ils se soient montrés injustes et intolérants.

Les partisans du gouvernement ont été traités suivant les principes du droit et de l'honneur.

Montmagny a donné l'exemple aux autres comtés. M. CHAUVEAU dit que la conduite des électeurs de Montmagny avait été scandaleuse et il peut citer deux paroisses où il y a eu des désordres.

M. BEAUBIEN dit qu'il est entendu que la police doit protéger toute la province, mais il se trouve aujourd'hui que la seule ville, qui a eu besoin de tout le corps de police, est celle qui ne paie pas un sou pour l'entretenir.

La motion est adoptée. M. FOURNIER propose que l'on donne des informations relativement aux demandes de terres qui ont été faites depuis le 11

décembre, avec les noms des personnes à qui ces terres ont été accordées, etc.

Il se plaint de la manière irrégulière avec laquelle le département des terres de la couronne est administré.

Plusieurs reçoivent des privilèges, tandis que d'autres, on ne sait trop pourquoi, semblent être complètement oubliés.

Les informations qu'il a demandées sont encore à venir. M. CHAUVEAU prend la défense de l'administration de ce département, disant qu'il n'y a jamais eu de négligence et de partialité et que la ligne de conduite du gouvernement était toujours dans les intérêts du gouvernement.

Il n'a pas d'objection de produire ces documents vu qu'ils ne feront que confirmer ses assertions.

SÉANCE DU 12.

M. IRVINE soumet un projet de loi relatif aux Cours Supérieures, dans le but d'augmenter le nombre des juges, de manière à nommer des juges résidents pour certains districts.

M. HOLTON demande des explications à ce sujet.

M. IRVINE répondit qu'il lui était impossible, pour le moment, de dire le nombre de juges qui seraient nommés, et les districts dans lesquels ils seraient placés, et que si on exigeait de lui d'autres explications, il ne présenterait pas son bill maintenant.

Le bill est lu une première fois. M. LAFRAMBOISE fait motion pour la production de la correspondance entre le gouvernement et les Frères de St. Vincent de Paul, relativement à la réforme des jeunes délinquants. Il insiste sur la nécessité de faire des efforts plus énergiques, pour faire rentrer ces jeunes égarés dans la voie du devoir, et demande que les instructions de la religion leur soient prodiguées.

M. CHAUVEAU fait remarquer que les vues de l'orateur ne rencontreraient pas l'approbation des protestants, et que, du reste, les jeunes délinquants étaient partagés en deux sections, suivant leur religion.

Après quelques discours, la motion est adoptée. Les comptes publics sont placés sur la table.

M. HOLTON félicite le trésorier de sa promptitude, et demande qu'une assemblée soit fixée prochainement, pour la discussion des comptes publics.

SÉANCE DU 13.

M. MARCHAND propose que l'on soumette un état des sommes déboursées dans le but de rapatrier les Canadiens, comment cet argent a été employé, les noms des agents, etc.

Il parle du grand nombre de Canadiens qui émigrent aux Etats-Unis, les effets pernicieux que cela entraîne pour le pays et de l'importance qu'il y a de mettre fin à ce fléau, et qu'il vaut mieux trouver un moyen d'arrêter l'émigration de nos compatriotes que d'attirer les étrangers ici.

M. CHAUVEAU répond qu'il a un agent qui a pour mission de rapatrier les Canadiens, mais qu'il est impossible de mettre un frein à l'émigration.

Le vent est à l'émigration, tout le monde émigre vers les nouveaux districts de l'Ouest. On remarque la même chose chez les habitants de la Nouvelle-Angleterre.

Il ne s'oppose pas à la motion, qui est ensuite retirée.

M. MARCHAND propose que la correspondance relative à la nomination de juges de paix à St. Luc et St. Bernard de Lacolle, soit produite.

Il censure le gouvernement qui, dit-il, n'a pas fait ces nominations, parce que les électeurs de ce comté ne sont pas des partisans des ministres.

Il a soumis les noms de personnes compétentes, mais le gouvernement pour de futiles raisons les a rejetés, et comme il n'y a aucun de ses partisans capables de remplir la charge de magistrat, il résulte que tout le comté en souffre.

M. CHAUVEAU répond que le gouvernement aurait nommé quelques-uns de ceux qui avaient été recommandés, s'ils avaient eu les capacités nécessaires.

Ils étaient sans doute intelligents et respectables, mais n'étaient pas cependant qualifiés pour remplir des charges judiciaires.

La motion du député de St. Jean entraîne une longue discussion, mais le premier ministre refuse de donner les raisons pour lesquelles les personnes proposées n'avaient pas été nommées.

MM. LABERGE, LAURIER et JOLY parlent tour à tour et accusent le gouvernement d'avoir montré la même partialité, relativement à la nomination de commissaires d'écoles dans leurs districts respectifs.

M. OUMET rejette ces accusations et fait remarquer que la paroisse de St. Luc a quatre juges de paix.

MM FOURNIER et TREMBLAY accusaient le gouvernement d'avoir maintes et maintes fois, dans leurs comtés respectifs, accordé ses faveurs et son patronage aux électeurs seuls partisans du gouvernement, au préjudice du service public.

MM. CHAUVEAU et IRVINE regrettent ces accusations et soutiennent que le gouvernement a agi promptement et pour le mieux, et qu'il était naturel, en faisant des nominations publiques, de préférer des amis, s'ils ont les capacités nécessaires.

M. LANGVIN en réponse aux accusations de M. Tremblay, dit qu'il ne s'est jamais prévalu de sa position de ministre des travaux publics contre le député de Chicoutimi, aux dernières élections dans le comté de Charlevoix.

Quoi qu'il en soit, il répondra aux assertions de M. Tremblay à ce sujet, à Ottawa.

La motion est ensuite adoptée.

La séance de jeudi dernier à la Chambre de Québec a été signalée par l'altercation qui a eu lieu entre M. Cauchon et M. Chauveau. Voici le rapport de cette passe d'armes:

L'hon. M. CAUCHON, député de Montmorency, secondé par M. GÉLIN, propose qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur le priant de faire mettre devant la Chambre un état du nombre des jeunes gens qui ont étudié comme élèves-maitres dans les Ecoles Normales, etc.

L'hon. M. CHAUVEAU.—Je n'ai aucune objection à ce que cette adresse soit présentée, mais je dois informer l'hon. député que les renseignements qu'il demande se trouvent dans le rapport publié à la demande de l'hon. député de Chicoutimi et que ces renseignements vont jusqu'à 1870. D'ailleurs l'hon. député peut avoir toutes les informations qu'il demande en référant à la collection du *Journal de Québec* de 1868-69 dans lequel ont été publiés d'excellents articles sur la question.

Hon. M. CAUCHON.—Il ne s'agit pas en ce moment d'articles de journaux, l'hon. premier en a peut-être souvent écrit pour son compte et à son avantage. Mais il ne s'agit pas de cela. Je demande des renseignements officiels qui permettent de prendre une action constitutionnelle. On verra si le résultat de l'enquête me donnera tort ou non. S'il y a quelque chose de répréhensible dans le système, on modifiera, on changera. Ce n'est pas un crime de s'amender, de changer; s'il fallait ne

jamais changer, le pays resterait toujours dans la même situation; le gouvernement qui, l'année dernière, refusait toute nouvelle loi d'élection, arrive aujourd'hui avec la mesure contre laquelle il protestait. D'ailleurs, j'ai droit d'obtenir la production des renseignements que je demande.

M. CHAUVEAU.—Si l'hon. député veut se prévaloir des règles de la Chambre pour se protéger contre ce que je voudrais dire

M. CAUCHON.—Si l'hon. député veut faire des malices qu'il croit fines, il peut en faire autant qu'il voudra. Mais il sait parfaitement que je n'ai jamais eu peur de lui et que je n'ai pas peur.

M. CHAUVEAU.—Il me semble qu'il n'y a rien d'insultant dans ce que j'ai dit des articles du *Journal de Québec*. J'ai virtuellement déclaré qu'ils sont excellents, puisque j'y renvoie l'hon. député pour les renseignements officiels qu'il demande. D'ailleurs les rapports qu'il exige lui seront remis et il verra après tout que les pensionnaires des Ecoles Normales coûtent moins cher que certains autres pensionnaires de l'Etat.

COURRIER DES ETATS-UNIS.

O! Inconsistance humaine. Maintenant que le vieil Horace de la *Tribune* est écrasé sous la défaite, certains journaux républicains lui reconnaissent des aptitudes et des talents hors ligne, comme journaliste. Pendant la campagne électorale, on a volé à cet homme distingué toutes ses qualités; la plume et le crayon l'insultaient à l'envie, c'était à qui le traiterait de maniaque, de fou, de vendu, etc., et aujourd'hui, lorsque la bourrasque est passée, on cherche à s'attacher l'homme remarquable qui, de concert avec Sumner et d'autres, a fondé le parti républicain. Jamais lutte présidentielle n'a été conduite avec autant d'animosité et sur un terrain aussi fangeux. En lisant les organes des deux candidats, un étranger, peu habitué aux coutumes américaines, aurait pris la nation entière pour un peuple de gamins. La caricature est descendue jusqu'à l'obscénité et à la porcherie pour trouver des modèles aux hommes distingués des deux partis; les écrivains ont inventé des calomnies honteuses en cherchant à pallier les fautes de leurs chefs politiques. Nous n'hésitons pas à dire que le crayon polissoir de Th. Nast du *Harper's Weekly* a valu plus de 50,000 votes au parti républicain; nous avons entendu des Américains reprocher à Greeley son chapeau blanc et déclarer hautement qu'ils ne voteraient jamais pour un homme que les journaux illustrés tournaient en ridicule.

La lutte terminée, les Américains vont passer l'éponge sur ce tableau; mais ceux qui ont assisté au spectacle de près ou de loin, et qui n'ont aucun intérêt à ne pas juger juste, trouveront étrange de voir un peuple, qui se targue de tant de supériorité, se faire si enfant dans ses luttes politiques.

En glanant dans les journaux américains, on y rencontre parfois de nobles sentiments délicatement exprimés. Le *Boston Journal* publiait, la semaine dernière, un excellent article sur l'arrogance de la Prusse. Après avoir dit que la Prusse considère les lois internationales comme d'inutiles barrières et qu'elle a mis sa force dans son armée, le journal américain ajoute: "Il est évident que les Prussiens ont placé trop de confiance dans leur armée, par le fait de leur administration rigoureuse de l'Alsace et de la Lorraine.

Ils font fi de l'opinion des autres puissances et ils répondent froidement à ceux qui leur reprochent leur despotisme: si l'Angleterre ou toute autre puissance désire intervenir, qu'elle le fasse à son bon plaisir. Ils ont une armée et ils profèrent des menaces.

Pourquoi, nous disait un Allemand, il y a quelques jours, pourquoi parler métaphysique, lorsque celui à qui l'on s'adresse a une armée et des canons? Pourquoi? Parce qu'il y a un excellent moyen entre la métaphysique et le canon, moyen que les Prussiens ignorent. De ce que la Prusse soit propriétaire, par voie de conquête, de l'Alsace et de la Lorraine, il ne s'en suit pas qu'elle en soit déclarée maîtresse perpétuelle. Parce que la Prusse a une armée, il ne s'en suit pas qu'elle soit par là exempte du mépris des autres puissances. Le défi vient d'être donné hardiment, et le résultat en est attendu avec anxiété.

La Prusse a commis l'erreur grave d'effrayer l'Europe.— Les grandes Puissances sont alarmées de l'avènement de ce nouveau monstre qui proclame sa force avec tant d'emphase, et qui se réjouit si insolamment de son triomphe. Malgré l'habileté de Bismark à tisser les toiles diplomatiques, il en adviendra de la Prusse de 1866-72 comme de la France de 1806-15,— la combinaison des forces ennemies la réduira aux abois."

Le grand incendie de Boston est encore le sujet de tous les commentaires. Les pertes en propriété de toute nature sont évaluées à \$80,000,000, dont \$40,000,000 seront remboursées par les compagnies d'assurance. Sur 800 salamandres ensevelies sous les débris à peu près 200 ont prouvé leur incombustibilité. Les coffres-forts des banques incendiées, ont été trouvés intacts. Un nombre considérable de maisons de commerce ont déjà recommencé leurs affaires. Des commandes ont été envoyées aux principales carrières de granit de tirer la pierre nécessaire pour rebâtir le district incendié. L'énergie américaine, le *go-a-head* et le *pluck* yankee se manifestent chez tous les marchands, victimes de cette immense conflagration. Un marchand de la rue Franklin voyait son assortiment et son magasin prêts à être dévorés par le feu: un de ses amis était près de lui et lui offrait des consolations; le marchand se tourne vers son ami en lui disant: Tu vois cette bâtisse remplie de marchandises, c'est tout ce que je possède; dans 15 minutes, il n'en restera que des cendres, mais heureusement que je viens de contracter avec un architecte, pour rebâtir de suite.

Le lendemain du feu, on voyait des placards, sur chaque emplacement, dans la partie incendiée, indiquant que le propriétaire avait repris son commerce dans un autre endroit. Sur plusieurs de ces placards on lisait: *Mr. ... has removed to ... on account of the intense heat.* Ou bien encore, *Mr. ... has removed to ... this former place having not proved fire-proof.*

Près de deux cents familles pauvres sont victimes de l'incendie; des comités de secours sont organisés et les contributions abondent. Chicago a déjà envoyé \$100,000. Jordan, Marsh & Co., dont l'immense entrepôt de marchandises sèches a été préservé par l'activité des pompiers, ont envoyé \$10,000 à l'ingénieur en chef pour être distribuées aux pompiers de Boston et des autres villes qui ont travaillé à arrêter le progrès des flammes; Blake et Cie., Courtiers, Havey et Cie., marchands, ont envoyé \$20,000 pour les pauvres et les familles des pompiers qui ont été euse-